



Covid encore et toujours

La septième vague de la Covid-19 s'abat sur la France. Le nombre de nouvelles contaminations ainsi que les indicateurs hospitaliers sont haussés. Le sous-lignage BA.5 du variant Omicron est le variant majoritaire. Le pic épidémique est attendu pour la fin du mois de juillet. Sans céder à l'affolement, la vigilance doit être de mise. Lassée des nombreux épisodes de confinement, la fin des gestes barrière ont amené la population à un relâchement généralisé que nous retrouvons dans le monde du travail. L'été ne va pas aider à voir le masque se réinstaller dans notre quotidien. Nous devons apprendre à vivre avec le virus mais le risque de la saturation des services hospitaliers peut sévir avec son lot de mesures plus contraignantes. Nous espérons que le ministère a su apprendre des différents confinements précédents, qu'il sera en capacité de faire face et sera en mesure de déployer les divers plans de continuité de l'activité.

Ça chauffe à Bercy

Par ailleurs avec le réchauffement climatique, les phénomènes de vague de chaleur sont amenés à se produire plus fréquemment et plus tôt. Combiné avec le risque de propagation de virus, la question de l'usage des ventilateurs devient sujet à des interprétations très rigoureuses par rapport aux différentes instructions. Face à la présence de deux risques, il nous faut rappeler que les chefs de service se doivent d'apprécier les mesures d'urgence adéquates avec bon sens mais hélas il semble que ce soit une qualité qui se perde. De la même façon, un certain nombre de direction au motif que le plan canicule n'est pas activé ne mettent en œuvre aucun de mesures préconisées face aux fortes chaleurs alors même qu'ils ont dans leur parc immobilier des bâtiments dont vous connaissez la piètre qualité d'isolation qui amène rapidement à des situations où les agents arrivent le matin à 9h il fait déjà 25° et travaille dans un environnement de 40°. Dans ces situations les chefs devraient s'employer à ne pas attendre un plan canicule pour mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires.

Mais qu'est ce qu'on est serré au fond de cette boîte...

En parlant mesures préfectorales, pendant cette séance il est prévu un point d'intervention de la Direction immobilière de l'Etat en ce qui concerne les cités administratives. Solidaires Finances est plus que ravi d'avoir un point d'information sur le sujet. Après déjà deux interpellations en séance du 22 janvier, 24 mai 2022, et au regard des remontées qui nous faites pour de nombreuses cités administratives (Lyon, Colmar, Metz, Strasbourg, Toulouse, Nantes) Solidaires Finances constate que la DIE veut ensardiner les personnels. C'est la seule idéologie qui vaille, densifier les espaces pour gagner des m2. Il s'agit de s'appuyer sur la massification du télétravail et de modèle du privé déjà dépassé (flexoffice et flexdesk) pour rogner ces m2 si précieux. Tout ceci dans le plus grand mépris des conditions de travail des collègues.

.../...



Tout d'abord l'accord télétravail du ministère acte le principe de réversibilité et que volontariat de cette modalité de travail. Cela suppose que tous les personnels puissent être sur leur lieu de travail au même moment. Les projets que nous voyons passer font fi de cette possibilité. Il n'est plus possible pour un service de prévoir une réunion ensemble en présentiel.

Par ailleurs en écho à notre début de liminaire, les différentes crise sanitaires ont rappelé l'importance d'avoir des espaces isolés. Tout cela la DIE n'en a cure et sur la future cité administrative de Toulouse c'est 5,75m² par agent et agente qui est prévu. C'est inacceptable. La norme AFNOR recommande 10m² minimum par personne. La DIE s'assoit tellement dessus que l'INRS, établissements de prévention des risques professionnels, a la salle d'une réunion nationale récente sur le sujet jugeant que la DIE «s'asseyait sur des années de consensus en matière d'espaces de travail». **Solidaires Finances** n'accepte cette situation et demande au ministère d'agir pour revenir à des politiques bien plus réalistes qui ne viennent pas mettre en difficulté voire atteindre la santé des personnels des finances. Certes, **Solidaires Finances** ne conteste pas la nécessité de réfléchir à notre nouvelle organisation spatiale mais à notre sens, cette réflexion devrait commencer en amont des constructions et des aménagements par le recensement et l'analyse des besoins des agentes et des agents en fonction de leur travail réel et des liaisons qu'ils entretiennent avec l'extérieur. Des bureaux pour y faire quoi, comment et par qui ? Pour le moins, ces nouveaux espaces ne devraient pas se concrétiser par des situations moins-disantes pour les agentes et les agents.

De plus qu'il s'agisse de constructions neuves ou de restructurations nécessitant le relogement des agentes et des agents, on ne peut que constater que le m² de bureau est un marqueur social !!! « Dis-moi de combien de m² tu disposes je te dirai qui quel est ton grade !!!! » Car aujourd'hui, le monde se divise en deux catégories, celles et ceux qui disposent de grands bureaux et les autres qui sont, la majorité des agentes et des agents. Il y aurait presque du mépris de classe.

Dans toutes les directions où fleurissent ces nouveaux projets, **Solidaires Finances** dénonce l'absence de concertation. Les directeurs locaux renvoyant la balle au Préfet qui lorsque nos militants et militantes arrivent enfin à avoir un espace pour échanger nous apprennent qu'ils n'y peuvent rien, ils suivent les consignes de la DIE. Dans quel monde vivons-nous pour que notre ministère ne soit pas en capacité d'intervenir sur ces projets, de rappeler les impératifs de conditions de travail décentes pour les agents et agentes dont il a la responsabilité ? Systématiquement c'est l'absence de transparences, la répartition et la réorganisation se fait sans avis des agents et agentes. Les acteurs de prévention ne sont pas plus informés que les organisations syndicales et jamais invités en CTL d'ailleurs. C'est une nouvelle fois inacceptable et après l'administration s'interroge sur son manque d'attractivité!!!

La politique SSCT

L'administration en tant qu'employeur public a l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de ses personnels comme nous l'avons rappelé tout au long de cette liminaire. Pour se faire elle doit appliquer la réglementation en matière de sécurité au travail, mettre en œuvre des mesures de prévention et des moyens nécessaires pour éviter toute atteinte à leur santé physique et mentale u fait de leur travail. La politique ministérielle en matière de SSCT doit prendre en compte ces obligations et tenir compte des besoins précis des services en la matière.

Cette dernière s'est construite et étoffée au fil du temps. Aujourd'hui elle se caractérise par la structuration d'un réseau d'acteurs, actrices de la prévention, la mise en place de formation, d'un plan santé au travail, la réalisation de notes, de guides et par un budget spécifique. Cette politique s'actualise au travers d'une note d'orientation annuelle débattue en CHSCT-M. Elle est transmise à chaque président et présidente de CHSCT pour débat et déclinaison locale. Elle est ainsi un moyen d'impliquer à la fois les responsables décisionnels et les acteurs de la prévention locaux. Le triptyque, NO, réseau d'acteurs et budget, forme le socle de la spécificité de notre ministère en la matière. **Solidaires Finances** rappelle son attachement à cette dernière.

.../...



.../...

*C'est en cela que la refonte des instances du dialogue social vient réinterroger le fonctionnement et la mise en œuvre de cette politique. La fin de l'interdirectionnalité de cette instance amène avec la démultiplication des instances locales sur le sujet et va nécessairement accroître la charge de travail de nos acteurs et actrices de la prévention. **Solidaires Finances** est particulièrement inquiet.*

Comment faire vivre et mettre en œuvre une politique sans les moyens humains qui correspondent à nos ambitions. Nous le verrons quand nous étudierons le bilan de fonctionnement des CHSCT mais tout d'abord nous rappellerons notre revendication d'un temps plein dans leur activité d'AP mais nous alertons sur la nécessité de renforcer le réseau avec nous le savons toutes les difficultés de recrutement que cela oppose. Mais si nous voulons que les médecins consacrent un temps à leur activité médicale et non à l'activité administrative cela va être nécessaire. Par ailleurs la spécificité des médecins du travail est d'avoir la connaissance des environnements professionnels. Comment pourront ils l'obtenir si ils ne peuvent plus faire de visites de sites ? Comment obtenir leur avis et celui des ISST sur les nombreux projets de restructurations pour avoir une vraie prise en compte de l'implication des projets de réorganisation sur la santé et les conditions de travail des agents et agentes ?

Et cette question de moyens se traduit aussi au niveau des droits syndicaux qui seront dévolus aux représentants et représentantes qui vont siéger dans ces futures instances. Si l'administration veut se donner les moyens de ses ambitions et faire de ces instances de vrais lieux de débat il faudra plus que des mots.